

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Jean-Luc MIMOUNI,

DCN 2024 - 0408 - 6

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	7	7
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Aline BATIOU, Jacques CAUFFEPE-POURCET, Danielle DAMO, Pamela De SOUSA, Cédric SIMONATO, Yannick HAAG

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Sylvie SEUBE, Benjamin DELAVAUULT

Date de la convocation
02 avril 2024

Date d'affichage
02 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Jacques CAUFFEPE-POURCET

09 avril 2024
et publication du
09 avril 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean-Luc MIMOUNI, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	40 029,30
- un excédent reporté de :	102 593,67
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	142 622,97
- un déficit d'investissement de :	58 910,89
- un déficit des restes à réaliser de :	4 345,00
Soit un besoin de financement de :	63 255,89

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	142 622,97
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	63 255,89
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	79 367,08
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	58 910,89

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé LE MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à TOURNAN

LE MAIRE Jean-Luc MIMOUNI

le(s) secrétaire(s) de séance

